

CISCAR, Centrale d'Achats des Réseaux Automobiles

N° Contrat:

Désignation

77-81 ter rue Marcel Dassault 92100 Boulogne-Billancourt

FACTURE n°: L00010727 du: 01/06/18

Prix Unit.

Montant Net

GRAND GARAGE PARIS LYON

CONCESSION RENAULT 80 ROUTE DE PARIS - AVERMES

Qté

03005 MOULINS

FRANCE

Acheteur:

Référence

Compte client : C90031 payeur : C90031

Affaire n°: L00472

Période du 01/06/18 au 30/06/18

Kelefelice		Designation			Qle	Net	H.T.	TVA
LOC.CISCAR.36TACI	1	ION CISCAR CLIP TAE SERIE:9053111	BLET EXP	RESSION RS	1.00	173.00	173.00 €	C
CONDITIONS DE REGLEMENT 09_PRELEVEMENT		: Base HT € Code 173.00 € C220	Taux	Montant TVA €	TOTAL HT €		173.00 €	
			20%	34.60 €	TOTA	AL TVA €	34.60	€
Montant 207.60 €		TVA ACQUITTEE SUR	TOTAL TTC € Acompte				207.60 € 0.00 €	
Thomas 201						PAYER €	207.60 €	

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (extrait): Aucun retour de fournitures pour quelque raison que ce soit ne doit être fait sans accord préalable de CISCAR à laquelle doit être adressé un courrier d'accompagnement avec photocopie du bon d'expédition. De convention expresse, pour toute contestation, litige ou difficulté seul le Tribunal deParis est compétent. Sauf conditions particulières nos factures sont payables à 30 jours sans escompte en cas de règlement anticipé. Dans tous les cas, la date de règlement mentionnée sur la facture constitue la limite au de de laquelle des pénalités de retard seront appliquées (Loi 92.1442 du 31.12.1992).

Les sommes dues porteront intérêt de plein droit, après mise en demeure (sans que le taux puisse être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal) et sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (Loi n° 12/05/1980) - CISCAR se réserve la propriété des EQUIPEMENTS ou MATERIELS vendus et livrés jusqu'à l'encaissement effectif des titres de paiement couvrant l'intégralité de leur règlement. En cas de non paiement total ou partiel pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, CISCAR a la faculté, sans formalité de reprendre matériellement possession de ces EQUIPEMENTS ou MATERIELS aux frais, risques et périls de l'acquéreur.